

## **Note de recherche**

Revue d'Economie Rurale et Urbaine, n° 2 avril 2003

### **Une coupe transversale de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées**

par Jacques Prades

Maître de conférences en sciences économiques - Université de Toulouse 2 -  
CERISES

5 allée A. Machado

31058 Toulouse cedex 01

prades@univ-tlse2.fr

**Mots-clés** : économie solidaire, structuration locale, approche quantitative, ressource, production-consommation

*Jel : R 19*

L'objet de cette note de recherche est de proposer une évaluation quantitative du poids respectif des différentes structures relevant de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées. Le choix d'un angle d'étude à partir de données régionales est dicté par la structuration de ce domaine d'activité qui émane d'initiatives locales. Comme le processus est encore hésitant et incertain, il convient de s'orienter au plus près des pratiques émergentes.

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des services de proximité qui sont conçus à travers des espaces publics dont la pérennisation est assurée par la combinaison de ressources marchandes, non-marchandes et non monétaires dont la finalité est explicitée au travers de chartes. La finalité de l'économie solidaire est double: lutter contre toute forme d'exclusion et intégrer dans la logique du couple « marché-Etat » une dimension de solidarité qui va au-delà de la redistribution. L'économie solidaire ne se confond pas avec l'économie informelle lorsque celle-ci prend la forme d'activités irrégulières (le travail au noir ou plus généralement des activités non soumises à la législation fiscale), ou illicites (comme l'économie de la drogue ou la prostitution) mais elle la recoupe

lorsqu'il s'agit d'activités non réglementées (comme les SEL-systèmes d'échanges locaux).

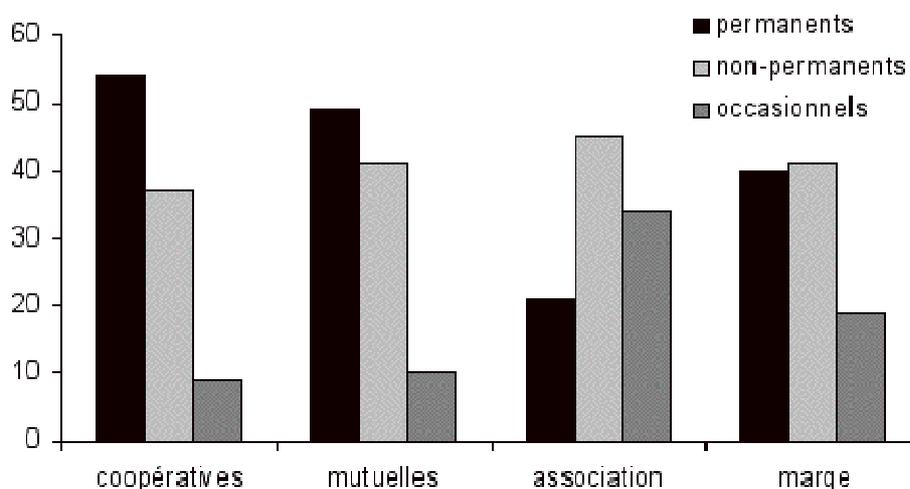
Après avoir éclairé différents points de méthodologie en vue d'une représentation générale de l'économie solidaire, on mesurera le poids des différentes structures en région.

### **La méthodologie**

L'INSEE a publié dans sa livraison régionale du mois de juin 2001 (1), une étude sur l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées. Elle s'appuie sur l'approche de l'ADDES (Association pour le Développement et la Documentation sur l'Economie Sociale) qui croise des catégories juridiques issues du fichier SIRENE (répertoire inter-administratif des entreprises et des établissements) avec des activités économiques relevant de la Nomenclature des Activités Françaises 1993. Ce croisement aboutit aux trois catégories d'agents (coopératives, mutuelles et associations) issues de la charte de l'économie sociale définie en 1980 et un résidu appelé « marges ». L'étude fait apparaître une première série de résultats. 29 000 établissements de l'économie sociale et solidaire, représentant 12 % de l'ensemble des établissements de la région, emploient 9 % du total de l'emploi salarié de la région. Les associations, ayant au moins un salarié ou soumis à des obligations fiscales, représentent près des 2/3 des établissements du secteur de l'économie sociale et solidaire en région Midi-Pyrénées.

Les activités de services étant la part la plus importante de l'emploi de l'économie sociale et solidaire, c'est dans le département le plus urbanisé (la Haute-Garonne) qu'elle est la plus représentée. Elle n'échappe pas à la caractéristique particulière des services puisque 34 % des emplois dans les associations sont occasionnels.

Tableau 1 Répartition des différentes formes d'emploi en ESS en Midi-



Pyrénées

source : INSEE n° 105 juillet 2001

Cependant, ces résultats intéressants (l'INSEE fait remarquer qu'elle a privilégié une approche en termes d'établissements et non de structures juridiques) ne témoignent pas assez finement du domaine statistiquement microscopique de l'économie solidaire. Ils écrasent la floraison d'initiatives économiques solidaires (qui ne se situe pas nécessairement dans «les marges») sous le poids des structures associatives de l'éducation populaire d'avant-guerre, de la philanthropie ou des comités d'établissement. Pour rendre compte de la dynamique en cours des micro-entreprises ou associations, c'est-à-dire l'intensité d'une part, et la nature des innovations sociales d'autre part, qui fait la spécificité de l'économie solidaire, on peut se prêter à une étude quantitative à condition de procéder autrement. En partant du territoire local, on a plus de chance de pénétrer ces activités, d'en mesurer l'importance quantitative autant que qualitative, même si la méthode est plus empirique.

La méthodologie qui a prévalu ici a été de partir des *têtes de réseau régionales de l'économie solidaire* à partir d'un travail d'enquête.

Une structure est considérée comme «tête de réseau régionale de l'économie solidaire» lorsqu'elle réunit les trois conditions suivantes:

présenter les spécificités *de l'économie solidaire*. L'économie solidaire est représentée par des activités relevant d'initiatives locales, dans les services de proximité, bénéficiant de financements hybrides et exigeant une implication éthique des usagers codifiée dans des chartes;

posséder *les caractéristiques d'une tête de réseau*. Une tête de réseau a pour fonction d'informer et d'échanger des expériences, d'assurer une

veille, de former les membres du réseau, de soutenir les projets innovants et de servir de médiateur vis-à-vis des pouvoirs publics ;

*afficher une lisibilité et une présence régionales*. Le critère est soit celui de la présence dans 5 départements sur 8 qu'en compte la région, soit que le public visé par le service peut témoigner d'un champ d'intervention régional.

Nous nous sommes ensuite appuyés sur le fichier des entreprises et associations de services à domicile de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle; une étude du bilan moral et financier des trois cent trente structures départementales nous assure d'un échantillon suffisamment représentatif permettant de vérifier sur une catégorie d'acteurs spécifiques la fiabilité des résultats obtenus par l'enquête.

Nous avons enfin confronté les résultats aux données agrégées de l'INSEE telles qu'elles se dégagent de l'étude citée plus haut pour en déduire la représentation qui va suivre.

L'étude de l'économie solidaire par l'entrée « ressources » permet de borner le champ couvert par ces activités : le marchand, le non-marchand et le non-monétaire. Cette classification mérite quelques précisions.

Par échange marchand, on entend une relation d'équivalence entre le bien ou le service fourni et le prix proposé à l'issue de lequel la relation entre agents tend à se clôturer. Certes, la dimension symbolique des échanges d'une part et le maintien de bonnes relations en vue d'un échange potentiel ultérieur peuvent maintenir une relation lâche entre les échangistes mais pour l'essentiel, la relation s'épuise par l'échange.

Par redistribution et par action publique, on entend le transfert opéré par un organisme central sur les richesses privées ou bien la production des biens et de services indivisibles en vue d'une répartition secondaire, sans contrepartie de prestations non monétaires et sans obligation de réciprocité

Dans la sphère de la production, ces deux modes de circulation dominent les échanges dans le capitalisme moderne.

Dans la sphère de la consommation ou domestique, les relations de famille n'obéissent que partiellement à ces modes dominants de reproduction de la société capitaliste. Partiellement tout de même car les frontières ne sont pas à ce point étanche que le marché s'arrêterait aux portes de l'activité domestique. Le don, comme relation différée d'échange, en qualité et en

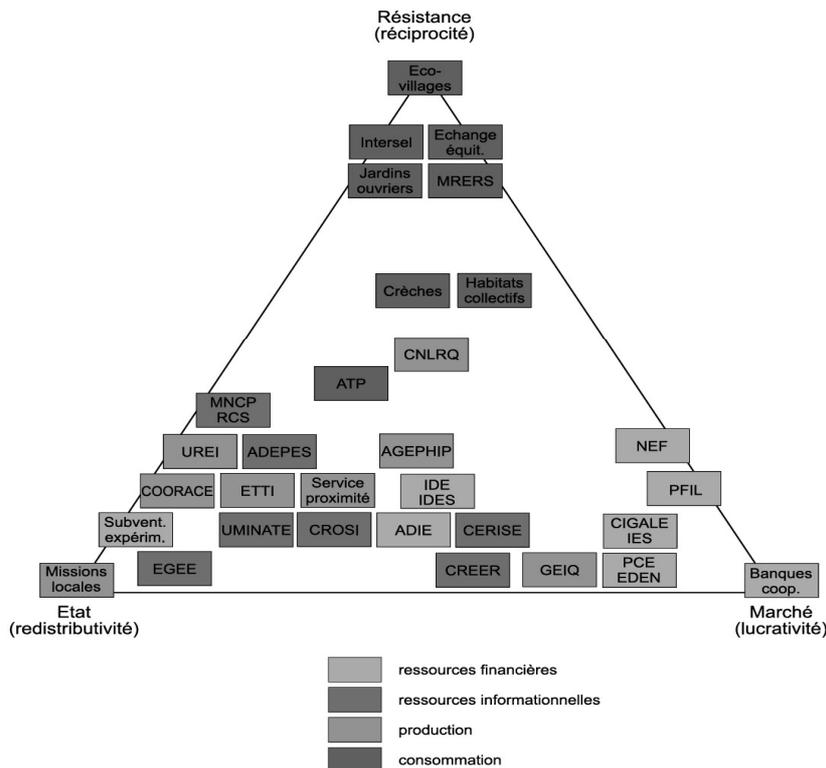
quantité, joue un rôle important à côté d'autres modes de coordination dans la sphère domestique : on pense qu'on donne souvent plus qu'on ne reçoit dès lors qu'on est en présence de relations plus personnalisées.

C'est uniquement lorsque le mode principal de circulation (échange marchand, redistribution ou don) est associé directement à un ressort de l'action (intérêt, pouvoir, devoir, charité ou altruisme, etc.) qui lui correspond qu'on peut dire que « la représentation et la reproduction de la société » (M. Godelier, 1998) sont dominés par un mode particulier d'échange. Lorsque l'échange marchand est associé au gain comme mode dominant de représentation et de reproduction de la société, l'économie tendrait à devenir séparée, désencastrée, désimbriquée de la société et à se réguler elle-même au travers du système de marché (K. Polanyi, 1944). La richesse matérielle se fonde conjointement et principalement mais non exclusivement sur une régulation privée (le marché) d'une part et une régulation publique (l'Etat) d'autre part pour produire des valeurs d'échange (c'est le sens du calcul du PIB ou de la productivité). Parce que l'entreprise emploie une force de travail qu'elle n'a pas formée (école) ni éduquée (famille), qu'elle utilise des infrastructures (routes, etc.), qu'elle exploite des conditions naturelles (sous-sol, etc.) qu'elle ne finance pas, que l'entreprise bénéficie d'une culture héritée, l'acteur public participe de la production de valeur. L'administration publique, au-delà de la redistribution, produit donc de la richesse dans un enchevêtrement de relations croisées entre le secteur privé et le secteur marchand.

Cet ancrage théorique et analytique signifie qu'il n'existe pas un secteur particulier de l'économie solidaire dont les modalités d'échange et le mobile seraient spécifiques au point de délimiter un nouveau champ d'activité, aux frontières éanches. Au contraire, tout le champ de l'activité économique est traversé par une approche spécifique de la solidarité qui se cristallise dans des activités particulières. Ce faisant, toutes les pratiques solidaires ne relèvent pas pour autant de l'économie (c'est le cas des repas de quartiers).

« La solidarité » s'entend comme une convergence d'intérêts en vue de corriger la faiblesse des uns par la force des autres; elle ne relève pas de la « générosité » mais d'un calcul qui se prête à une évaluation.

Tableau 1  
Les têtes de réseau de l'économie solidaire  
en Midi-Pyrénées



*Schéma du périmètre de l'économie solidaire (Prades, 2001)*

Sigles utilisés :

ADIE : Association de Développement de l'Initiative Economique

AI : Associations Intermédiaires : UREI et COORACE

CIGALE : Club d'Investissement et de Gestion Alternative et Locale de l'Épargne

CREPI : Club Régional des Entreprises Pour l'Insertion

EI : Entreprises d'Insertion

FOL : Fédération des Oeuvres Laïques

ONG : Organisation Non

Gouvernementale

REAS : Réseau d'Economie Alternative et Solidaire

RES : Réseau d'Echanges de Savoirs

SCOP : Société Coopérative Ouvrière de Production

SEL : Systèmes d'Echanges Locaux

URIOPS : Union Régionale des Institutions et Oeuvres Privées Sanitaires et sociales

FINANSOL : Finance solidaire

NEF : société financière coopérative nouvelle Economie fraternelle

CNLRQ : comiténational de liaison des régies de quartier

GIEQ : Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification

PFIL : Plate-Forme d'Initiatives Locales

La recherche d'une problématique de l'économie solidaire peut se faire avec les outils de la discipline économique sous réserve d'une ouverture sur le champ et les mobiles : sur le champ car la production relevant d'« entreprises » n'occupe qu'une partie du terrain, le développement d'« activités » couvrant l'autre champ de la consommation, la répartition et les échanges. Sur le mobile car l'optimisation du profit n'est pas le seul

objectif : lutte contre les exclusions, volonté de créer des collectifs, implication, attache territoriale. On peut alors identifier les structures qui relèvent de ce champ d'activité et le mobile qui anime les agents.

Concernant le champ d'activité, deux types de ressources peuvent être mobilisés :

des ressources informationnelles,

des ressources financières.

Elles peuvent être employées dans deux types de destinations :

dans les activités relevant du champ de la production ,

dans les activités relevant de la consommation, la répartition et les échanges.

Ce qui distingue ces deux destinations est couramment évoqué par la différence entre la « création d'entreprises » et la « création d'activité » : les deux peuvent générer de l'emploi mais la création d'entreprise nécessite une gestion pouvant glisser vers la lucrativité (c'est la raison pour laquelle des chartes parcourent tout le champ de l'économie solidaire) alors que la création d'activité cherche à assurer une gestion désintéressée et équilibrée des budgets. Une autre manière de distinguer les activités sur un autre référentiel est de séparer celles qui relèvent des valeurs d'échange et celles qui relèvent des valeurs d'usage.

Concernant le mobile, les acteurs de l'économie solidaire cherchent à combiner une activité qui peut-être marchande mais non lucrative avec une implication des usagers devenus acteurs du développement local.

De tels dispositifs sont plus ou moins encouragés par les pouvoirs publics. Pour ce faire, il nous a paru intéressant de faire courir l'étude sur trois ans, entre deux bornes :

- 1999 où l'on commence à voir apparaître un tournant des politiques publiques, l'Etat recherchant des gisements d'emploi émergents non couverts par le marché
- 2002 où un nouvel infléchissement de l'Etat apparaît tendant à faire des associations les gestionnaires des politiques publiques qui facilitent le marché

## **Le poids des différentes structures**

### **Les ressources informationnelles**

On peut cartographier les ressources informationnelles en suivant l'ordre des étapes que suit un porteur de projet : information, formation, projet et accompagnement.

En Midi-Pyrénées, l'information et la formation à l'économie solidaire sont principalement localisées autour de trois grandes entités :

un pôle d'économie solidaire structuré par un contrat de territoire qui occupe une place centrale : Forum annuel, lettre bi-mensuelle, regroupement d'activités d'économie solidaire.

un pôle de recherche et d'activités universitaires qui cherche à prévoir, suivre, anticiper l'environnement sociopolitique et économique : manifestations tous les deux ans, rapports aux collectivités locales, expertises.

un pôle d'activités à destination principale des exclus : journées d'études et de formations à l'économie solidaire, débats, méthodologie de gestion en vue de la création d'activités.

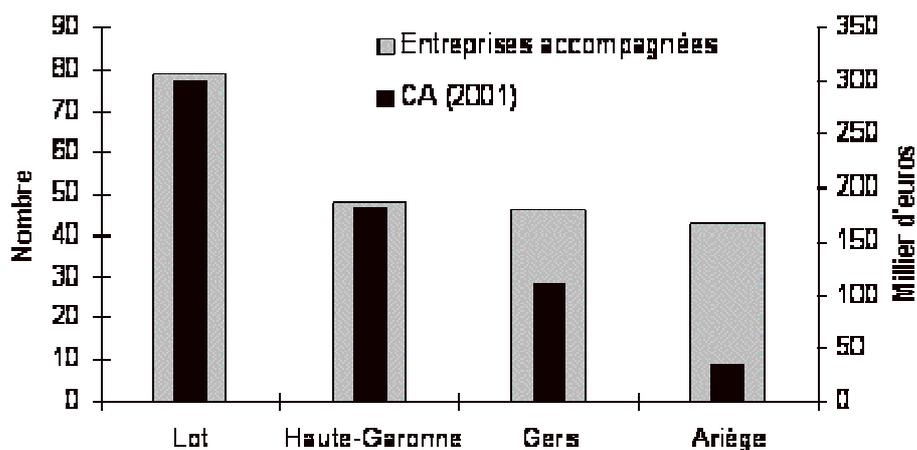
Les projets et accompagnements des porteurs sont regroupés autour :

d'acteurs individuels disséminés dans chaque département sous la forme de couveuses d'entreprises,

des coopératives d'activités. Les coopératives d'activité sont des structures d'accueil et d'accompagnement qui permettent à des porteurs de projets de tester en « grandeur réelle » leur future activité tout en étant garanti du statut juridique de salarié. Les coopératives d'emploi sont le prolongement dans le temps des coopératives d'activité : l'entrepreneur salarié devient associé de la coopérative d'emploi. Sur un total de 216 structures accompagnées en 2001, on distingue trois types de coopératives : celles qui accompagnent beaucoup de projets avec des chiffres d'affaires importants, celle qui accompagnent moins d'entreprises mais avec un chiffre d'affaires moyen par structure équivalent à la première catégorie et

celles qui accompagnent peu de projet avec des chiffres d'affaires faibles ou très faibles.

*Tableau 2 Nombre d'entreprises accompagnées et chiffre d'affaires comparé des coopératives d'activité*



source : Gouaux 2001

### **Conclusion sur les ressources informationnelles**

Bien que les chambres consulaires en France aient pris très tôt conscience du manque de formation des créateurs d'activités ou d'entreprises, le vide est encore plus patent lorsque ces activités sont spécifiques soit par leur projet, soit par la main-d'œuvre qu'elles emploient. Malgré ce manque d'information et de formation, l'observation d'architectures particulières témoigne de véritables innovations sociales lorsque l'originalité du produit ou du service se double d'une originalité organisationnelle. Dans une entreprise lucrative, si l'innovation technologique peut favoriser des économies d'échelle, la technologie se concrétise dans des objets techniques qui, lorsqu'ils sont brevetés, garantissent à l'innovateur une rente. En économie solidaire, l'innovation sociale favorise des économies de proximité et diminue les coûts de coordination mais l'originalité des montages et l'engagement des acteurs ne sont pas protégés de sorte que lorsque le montage est réalisé et le risque pris, le secteur lucratif capte gratuitement l'innovation : c'est le cas pour les services de proximité du domicile et à domicile. La nécessité de mettre en place une veille sociale et des aides à la création et à l'accompagnement doivent être reconsidérées sous ce jour. Ce soutien étatique à des structures d'accompagnement permet d'associer le risque de l'entreprise au statut de salarié durant la période de démarrage d'activité.

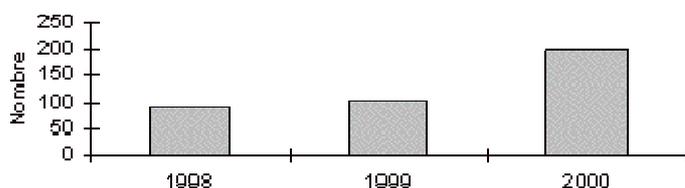
## Les ressources financières

Les ressources financières retenues dans ce périmètre découlent de la totalité ou d'un des quatre critères de définition de l'économie solidaire: elles sont destinées à des publics d'exclus (c'est le cas de l'ADIE), à des initiatives locales ( c'est le cas des plates-formes), à des projets éthiques ( c'est le cas des cigales), en complément à d'autres sources de financement (c'est le cas des lignes du Conseil Régional) ou à l'ensemble des critères (c'est le cas de Dynamiques Solidaires).

Au-delà des dispositifs de droit commun, qu'ils concernent l'ancienne aide aux chômeurs créateurs (ACCRE), l'encouragement au développement d'entreprises (EDEN) ou le prêt à la création d'entreprises (PCE), qui sont accessibles à tous les créateurs (après une très forte croissance en 2000, il a été prêté environ 250 prêts EDEN en Midi-Pyrénées d'un montant de 6 098€ et un peu moins de 300 prêts PCE), on peut décomposer ces ressources en six catégories :

-Les prêts solidaires (à 0%) et les prêts ordinaires sont le fait principalement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association qui cherche à rendre autonome des personnes exclues de l'activité économique en leur permettant de créer leur propre emploi grâce à l'accès au crédit. Depuis 1998, le chiffre d'affaires de l'ADIE en Midi-Pyrénées a doublé passant de 243 129 ' à 537 022 ' contribuant à la création annuelle de 70 à 201 structures de 1998 à 2000. L'ADIE ne draine pas d'épargne. Les taux d'intérêt (hors prêts solidaires) sont généralement élevés mais le public concerné est celui qui est rejeté par les banques classiques de second rang. Le taux de risque d'impayé est exactement identique à celui des banques classiques en raison de l'accompagnement des porteurs de projets qui présentent pourtant des profils atypiques au regard des critères classiques des banques.

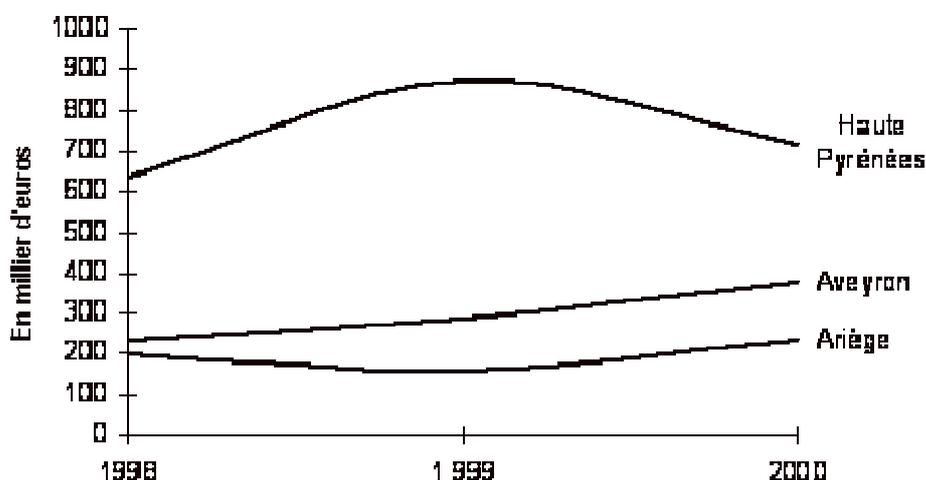
*Tableau 3 Nombre de prêts de l'ADIE en Midi-Pyrénées (montant moyen sur les années 2671,70€)*



source : cerises 2001

-Les prêts locaux sont le fait des plates-formes d'initiatives locales. Fédérées au niveau national au sein de France Initiative Réseau, elles ont pour objectif de lever des fonds pour financer des initiatives locales sous la forme de prêts d'honneur (c'est-à-dire à 0 %). 16 plate-formes existent en Midi-Pyrénées. En 2000, 348 prêts ont été débloqués pour un montant de 2 493 456 €. Trois figures dominent le paysage régional : soit des structures atomisées gérées par les chambres consulaires (6 plates-formes en Aveyron), soit des accords lors de restructurations industrielles (Initiatives Bigorre), soit encore des ressources utilisées pour l'économie solidaire (Ariège Initiative). En 1999, Initiatives Bigorre a prêté à hauteur de 873 282€ .

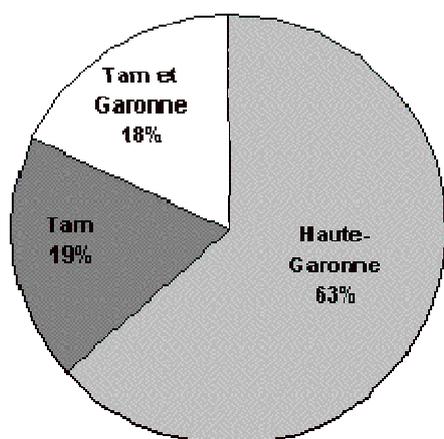
Tableau 4 Montant total des prêts PFIL



source : cerises 2001

-Les sociétés à capital-risque sont composées de personnes physiques dont la finalité est de rapprocher l'épargne de l'investissement dans un souci de développement local; elles prennent des participations dans le capital de sociétés en création ou en phase d'augmentation de capital. Les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne (CIGALE) sont une des formes possibles. Quatre cigales existent en Midi-Pyrénées pour un montant d'aide en capital de 44 363€ et 121 000€ en prêts. Le département le plus urbanisé mobilise plus de la moitié des prêts.

Tableau 5 Les Cigales (participation en capital par département)



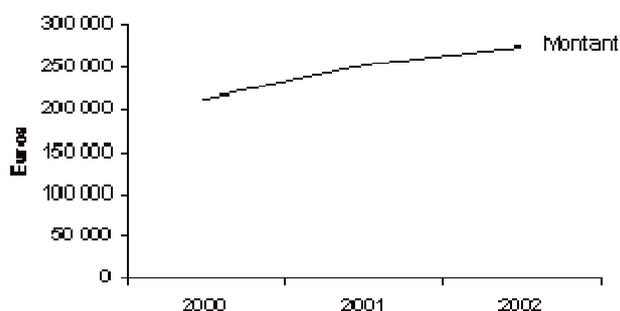
Source : cerises 2001

-Les garanties et les cautionnements sont fédérés par France Active au travers de 26 fonds territoriaux sur le territoire national.

-Les subventions des collectivités locales. Pour le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, une ligne de 182 939 a été affectée au titre des subventions à l'économie solidaire en 1999 et de 207 700 en 2001 qui a été reconduite pour l'année suivante.

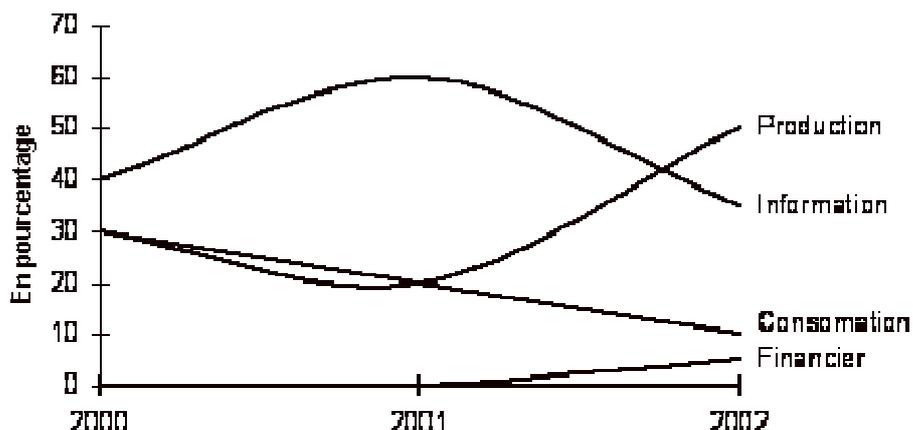
-Dynamiques Solidaires est enfin une démarche conduite par le secrétariat d'Etat en vue de projets innovants d'économie solidaire. Deux orientations en Midi-Pyrénées ont prédominé dans le choix des projets retenus: d'une part, le nombre de projets soutenus a doublé avec un soutien par projet passant de 21 000 ' en moyenne à 13 000 ' de 1998 à 2001; d'autre part, d'un soutien fort en ressources informationnelles les deux premières années, la commission s'est dirigée vers un soutien plus massif vers l'activité productive la troisième année.

*Tableau 6 Montant total Dynamiques Solidaires sur trois ans (2000 : session normale et spéciale ; 2001 : session normale et rallonge 2000 ; 2002 : session normale).*



source : SGAR Midi-Pyrénées

*Tableau 7 Répartition des projets soutenu en termes de ressources et d'emplois*



Source SGAR Midi-Pyrénées

### **Conclusion sur les ressources financières**

L'ADIE fait apparaître une forte progression de ses activités. Le nombre de prêt accordé est quasiment proportionnel au nombre de chargé de clientèle qu'elle emploie, ce qui laisse présager d'un potentiel substantiel de créateurs. Vu qu'elle ne collecte pas d'épargne, elle se prive de ressources suffisantes pour accroître son activité, sauf au prix d'une dépendance à l'égard des pouvoirs publics. Comme la nature de l'activité des micro-entreprises n'est pas un critère retenu des prêts accordés par l'ADIE, les taux d'intérêt des prêts élevés tendent à créer «un nouveau marché des pauvres » de sorte que cette association relève qu'incomplètement de l'économie solidaire.

Les sociétés à capital-risque existent en région Midi-Pyrénées, mais ne peuvent aider que marginalement les associations (puisqu'elles n'ont pas de capital), structure type de l'économie solidaire.

Les plates-formes sont pénétrées majoritairement par les chambres consulaires et non par l'économie sociale et solidaire.

Malgré les appels répétés, certaines structures spécialisées dans les garanties n'ont pas été soutenues par les pouvoirs publics et leurs déficits progressent arithmétiquement en fonction du chiffre d'affaires.

L'évolution de la micro-finance ira vers un professionnalisme dans l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui suppose un

**élargissement des segments d'intervention et un soutien public au fonctionnement.** Or, il n'existe pas en France d'équivalent de la Banca Etica italienne, et la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais n'est pas une Caisse nationale : la collecte d'épargne et la mise en place d'un fonds de garantie sont les conditions de mise en place de prêts aux associations et micro-entreprises.

## **Le champ de la production**

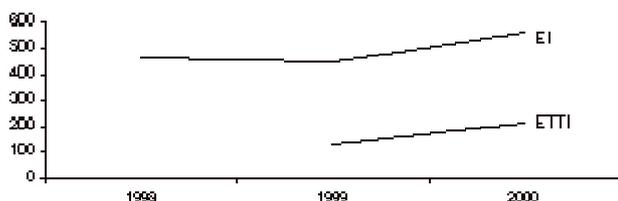
Compte-tenu de la définition ici retenue de l'économie solidaire, il n'existe pas de « tiers secteur » au sens statistique du terme. L'économie solidaire est insérée dans le secteur agricole, particulièrement dans le domaine bio ou au travers des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole, dans le secteur industriel ou dans la filière bois. Cependant, parce que les services relationnels se trouvent majoritairement dans le domaine des services aux personnes, c'est ce champ qui au centre de l'économie solidaire.

On peut déceler quatre tâches de réseau.

-Les structures d'insertion par l'activité économique ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en 'uvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. Ces structures regroupent les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Regroupés au sein de l'UREI (Union régionale des Entreprises d'Insertion) et du COORACE (Comité des organisations régionales d'Aides aux Chômeurs), 41 entreprises d'insertion embauchent 560 équivalents temps plein en insertion pour réaliser des travaux qui leur sont confiés soit par des particuliers soit par des collectivités, dans le cadre de marché de sous-traitance, 57 associations intermédiaires emploient 616 équivalents temps plein en insertion pour les mettre à disposition d'utilisateurs qui peuvent être des particuliers ou des personnes morales (entreprises, associations ou collectivités locales) et 13 entreprises de travail temporaire d'insertion embauchent 215 équivalents temps pleins pour les mettre à disposition d'utilisateurs.

Ces structures d'insertion sont en difficulté car les marges bénéficiaires sont étroites. Élément d'un dispositif public de lutte contre les exclusions regroupé au sein du Conseil national de l'insertion par l'activité économique créé par le décret du 7 mai 1991 mais qui n'est pas limitée aux structures cités ci-dessus, elles sont à la marge des principes d'économie solidaire, du moins sous leur forme actuelle. Mais à son origine, elles émanaient d'initiatives de travailleurs sociaux et venaient rompre avec la logique de « la formation » comme seul remède au chômage.

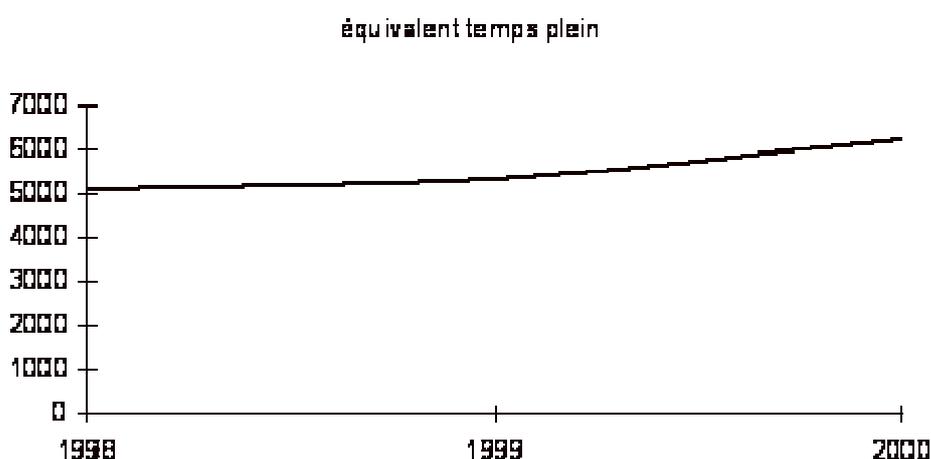
Tableau 8 Equivalents temps-plein par structures d'insertion



source : cerises 2001

-Les services à domicile comprennent les tâches ménagères, les gardes d'enfants, les aides aux personnes âgées, les livraisons de repas, les travaux de jardinage et les soutiens scolaires. Ils se sont développés sous l'effet de l'évolution démographique, de l'activité féminine, de l'accroissement du niveau de vie et de l'évolution du cadre de vie. Si le nombre de structure a faiblement progressé durant ces trois dernières années (340 structures à 351), 6230 équivalents temps plein sont employés par des entreprises et des associations agréées par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sous la forme d'un agrément de qualité (personnes sensibles) ou d'un agrément simple. Il s'agit exclusivement d'activités à domicile et non du domicile. Notons que la venue d'entreprises privées dans ce domaine est localisée dans le soutien scolaire, le bricolage jardin et les tâches ménagères alors que les services aux personnes sensibles rentent davantage le fait des associations.

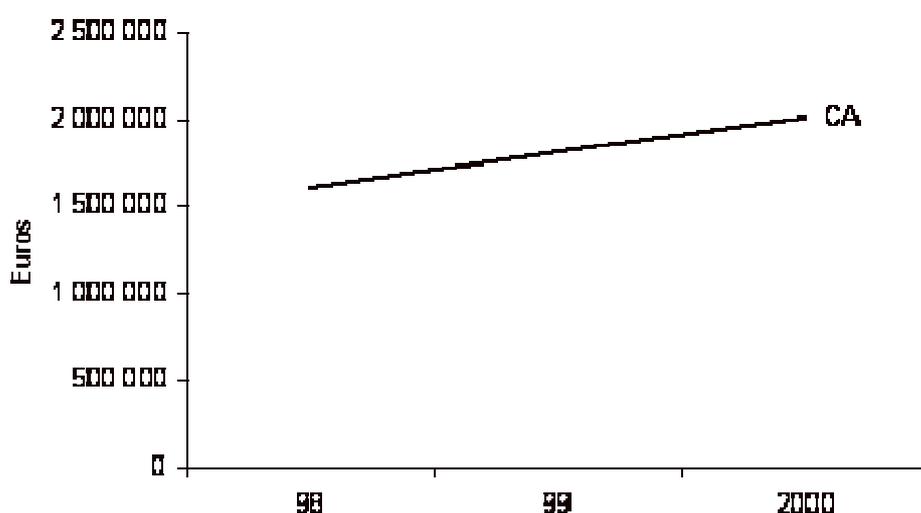
Tableau 9 Services à domicile



source : cerises 2001

-Les régies de quartiers, représentées au niveau national par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier créé en septembre 1988, constituées des collectivités locales, des logeurs et des habitants, ont pour mission de nettoyer et d'embellir le quartier et de veiller à la qualité des relations de voisinage. Elles occupent en Midi-Pyrénées environ 90 équivalents temps pleins sur la région pour un chiffre d'affaires de 1 991 262€. .La création de deux régies rurales dans le département du Gers illustre le développement de ces activités et l'accroissement de leur chiffre d'affaires.

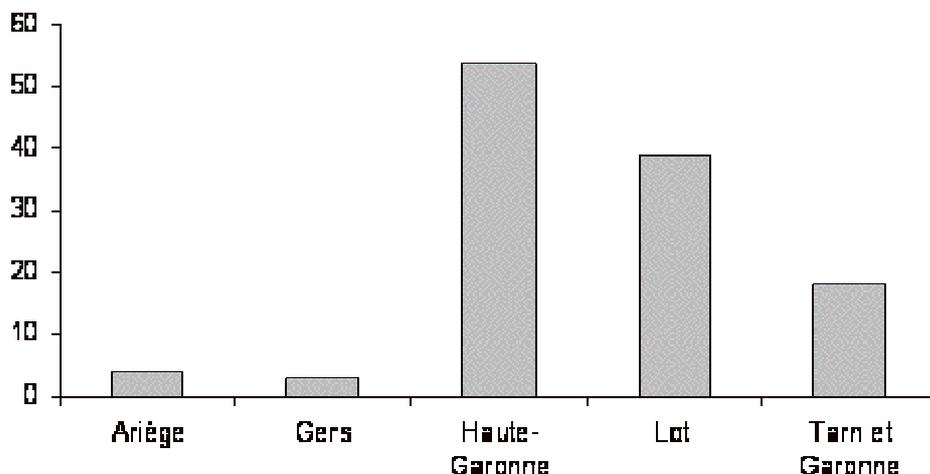
*Tableau 10 Les régies de quartiers (chiffre d'affaires cumulé, 5 régies sur 8)*



source : cerises 2001

-Les groupements d'employeurs pour l'Insertion et la qualification associent financièrement des entreprises du secteur marchand dans un processus d'insertion professionnelle dont les bénéficiaires sont des publics en difficulté. L'idée de fond est de dissocier la flexibilité nécessaire des entreprises du secteur privé et la stabilité du contrat de travail. Son implantation départementale est largement fonction de la densité du tissu industriel.

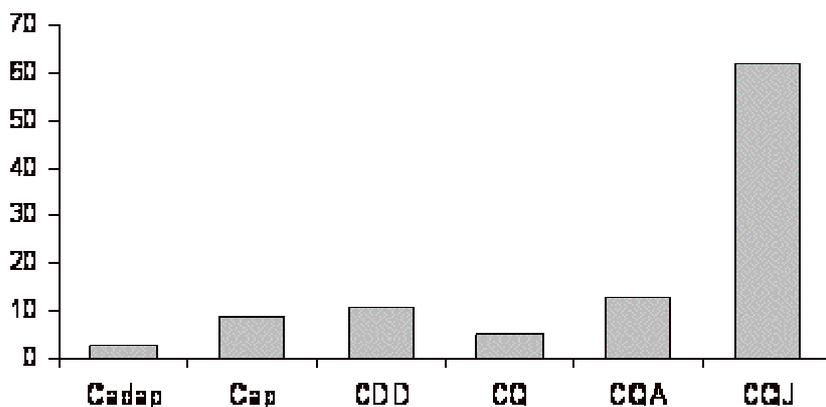
*Tableau 11 GEIQ (nombre de contrats de travail selon les départements)*



source : cerises 2001

-Les Clubs Régionaux Pour l'Insertion (CREPI) sont des associations d'entrepreneurs privés du bâtiment, de la grande distribution, de l'assurance et de l'industrie. Le public concerné est des demandeurs d'emplois de longue durée, bénéficiaires ou allocataires du RMI. Environ 50 emplois ont été aidés l'an passé plutôt en direction des jeunes.

Tableau 12 CREPI (nombre de contrats par catégories juridiques)



source : cerises 2001

### Conclusion sur les emplois dans la production

Le premier constat est que le nombre de structures de l'économie solidaire progresse peu durant ces trois dernières années alors que **le nombre d'équivalents temps plein progresse de 20,7 % durant cette même**

**période.** Le nombre d'équivalent temps plein par structure est passé de **14,5 salariés en 1998 à 16,5 en 2000.**

Ce résultat indique que la croissance a incité les créateurs de nouvelles structures à la prudence, alors que les personnes en situation de grande difficulté ont continué à progresser.

**Rapportée au total de l'économie sociale et solidaire en région Midi-Pyrénées, l'économie solidaire représente 2,5 % des structures et 9,25 % de l'effectif salarié.**

Le deuxième constat est que l'évolution des effectifs est fortement corrélée avec les politiques publiques. C'est le cas pour les AI qui ne progressent pas car la loi du 29 juillet 1998 indique que le salarié en insertion ouvre droit à exonération des cotisations patronales et d'allocations familiales dans la limite de 750 heures par salarié et par an. Cette limitation est un frein au développement de ces initiatives.

Il faut enfin rappeler que **ces chiffres sont des équivalents temps plein qui sous-estiment le nombre de personnes traversant ces dispositifs.**

### **Le champ de la consommation, de la répartition et des échanges**

L'économie solidaire ne se limite pas au champ de la production issue des entreprises car on y insère également un certain nombre d'activités relatives à la consommation, l'échange et la répartition. Créer et gérer une activité (une crèche parentale) n'est pas identique à la création et à la gestion d'une entreprise, fut-elle une micro-entreprise.

#### **-Les jardins coopératifs.**

Sous cette appellation, on peut distinguer deux grandes sortes, non catégorielles, de jardins (c'est-à-dire qui ne sont pas rattachés à une profession) : les jardins familiaux créés en 1896 par l'Abbé Lemire et les Jardins de Cocagne qui vise principalement l'insertion.

Les jardins familiaux ont récupéré l'idée des progrès de l'horticulture née dans les Expositions en 1876, en l'adossant aux pauvres. Ce sont des parcelles de terre mises à disposition de personnes qui, en dehors de but commercial, les cultivent et en jouissent pour les seuls besoins de leur foyer. Au-delà d'une partition de l'espace qui en fait un vecteur de lien social, les jardins peuvent avoir un rôle pédagogique en direction des enfants des écoles, un rôle d'insertion pour des publics en difficulté ou un rôle d'adaptation pour les handicapés.

La fédération Nationale des jardins familiaux n'a pas de représentation régionale, mais gère environ 25 000 adhérents en France. Les adhérents sont répartis en Midi-Pyrénées en deux catégories :

-les associations indépendantes qui ont le choix d'adhérer librement à la fédération. L'association de Toulouse-Balma gère **325 familles attributaires, réparties sur 4 sites** dont les parcelles sont en moyenne de 150 m<sup>2</sup>.

-Les comités locaux sont des sortes de délégations qui gèrent 50 jardins à Toulouse.

Le deuxième réseau, les Jardins de Cocagne, a pour objectif l'insertion des personnes en difficulté autour d'un travail en agriculture biologique contrôlée et certifiée par un organisme agréé, et de la distribution prioritaire sous forme de panier à ses adhérents. Le réseau vise, en outre, la complémentarité avec des agriculteurs locaux. La grande différence avec le premier réseau tient à la vente des produits. En Midi-Pyrénées, il y a cinq jardins de cocagne répartis sur cinq départements. Une dynamique assez semblable est en cours avec les vergers solidaires; les initiateurs récupèrent des vergers abandonnés par l'agriculture productiviste dans le cadre d'activité d'insertion.

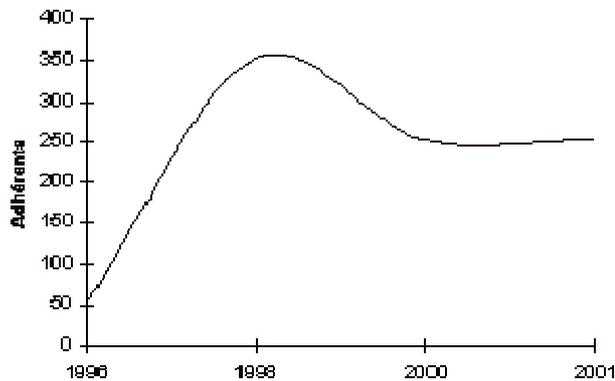
En termes d'emploi, les jardins familiaux occupent une faible part mais en termes de lien social, ils sont une forme d'autoconsommation non négligeable.

-**les crèches parentales** sont nées dans les années soixante-dix en réaction au caractère hygiéniste des crèches collectives publiques et au manque de réponse quantitative de place. 149 structures, mobilisant **596 équivalent temps-plein**, adhèrent à l'association des crèches parentales (ACEPP) en Midi-Pyrénées, soit environ 10 % des services à domicile.

-**Les systèmes d'échanges locaux** reposent sur le principe de la réciprocité différée. Chaque échangiste a un compte en une monnaie fictive qui retranscrit essentiellement des échanges de services. Sur les 24 SELS fonctionnant en 1998 dans la région, seule la moitié continue d'exister aujourd'hui. Chaque SEL a une limite d'adhésion de 300 membres, la moyenne sur la région étant de 150 dont 20 % sont très actifs.

Sur les 6 départements, la courbe suivante représente le profil moyen d'évolution du nombre d'adhérent pour la structure la plus importante de chaque département entre 1995 et 2001.

*Tableau 13 Profil moyen par nombre d'adhérents*



source : cerises 2001

-**Les  changes  quitables** permettent de garantir un prix aux petits producteurs du Sud. Ils concernent essentiellement des produits alimentaires. En Midi-Pyr n es, deux f d rations regroupent sept structures sur cinq d partements.

-Les mouvements des **r seaux d' change r ciproque de savoirs** s'inscrivent dans le d veloppement local gr ce   leur capacit    mettre en r seau tous les types de populations sans consid ration de culture, de genre ou de g n ration. L'id e est que chacun est possesseur d'un savoir faire, le plus souvent, qu'il ignore. La r gion comprend 20 r seaux diff rents dans 5 d partements.

-**Les habitats collectifs** regroupent diverses exp riences collectives men es dans des quartiers ou r gions difficiles qui, selon le mod le des Community Development Corporation aux Etats-Unis, ont pour objectif d'am liorer les conditions de vie des habitants de quartiers d favoris s.

En Europe, les  co-villages sont regroup s autour du Global eco-village Network : Il s'agit de communaut s de personnes en nombre r duit qui combinent  cologie de la vie, usage de technologies propres, mode de d veloppement durable et prise de d cision participative. Nombreux en Europe, les  co-villages ont un faible  cho en Midi-Pyr n es. Plusieurs exp riences d' co-construction sont en cours de constitution : en r gle g n rale, elles tentent de rem dier   la d sertification rurale, en construisant des habitats  cologiques par les habitants eux-m mes, ins r s dans des dispositifs d'insertion.

## **Conclusion sur le champ de la consommation, la r partition et les  changes**

Ce domaine d'activit  n'est pas   n gliger car il s'agit d'un **puisement important d'innovations sociales** qui commence   s' laborer autour de

relations d'entraide pour prendre ensuite la fonction d'activité et peut déboucher sur une micro-entreprise. Le partage entre les micro-entreprises et les activités est souvent ténu, mais la question est de taille car c'est dans **le jeu des frontières entre le domaine marchand et non marchand que réside la principale novation de l'économie solidaire.**

### **Conclusion générale**

Le cadre institutionnel dans lequel se déploient ces pratiques est de toute importance : premièrement, parce que l'économie solidaire est combinée aux structures étatiques, ce qui fragilise à la fois les structures et les statuts des salariés. Comme le suggère le tableau 1, l'enquête réalisée par nos soins auprès de la DREFFP fait apparaître que la formation du personnel n'est pas encore une priorité de l'économie solidaire alors qu'elle est devenue une norme de l'économie sociale. La deuxième raison qui explique l'importance du cadre institutionnel tient à l'ancrage territorial de l'économie solidaire. Si les économistes du marché ont parfois théorisé un lieu où les marchandises s'échangeraient par le mécanisme des prix indépendamment des agents, l'économie solidaire inscrit ses activités sur un territoire habité et nourrie par des relations communautaires. Le Pays, appellation issue de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (la LOADDT) sera-t-il en mesure de surmonter les difficultés de sédimentation de structures territoriales qui se sur-ajoutent sans faire disparaître les anciennes structures (même si elle s'en défend par une distribution répartie de compétences) ? Dans une région fortement marquée par le poids des agriculteurs (7,5 % de la population active), un taux de peuplement rural faible, l'existence d'une seule métropole pour huit départements, le poids de la population âgée dans le rural et la concentration des jeunes en métropole, les architectures administratives en Midi-Pyrénées deviennent déterminantes. Si en novembre 2001, 2 pays étaient constitués et 20 étaient en périmètre d'étude, en novembre 2002, seulement 5 pays sont constitués, 17 en périmètre d'étude et 6 sont candidats à la reconnaissance du périmètre: cette faible progression traduit les difficultés de mise en 'uvre liés aux conditions de financement de son fonctionnement, aux blocages culturels et aux pouvoirs locaux. Elle risque de tarir les potentialités de l'économie solidaire en termes d'innovation si elle ne trouve pas dans les modalités d'effort de décentralisation, et plus généralement des politiques publiques, le nouveau ressort de leur action.

## **Bibliographie**

### Rapports

INSEE, Les dossiers Résultats. *L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées*, n° 105 juillet 2001

cerises, *Etat des lieux de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées*, rapport d'étude pour le Conseil Régional, décembre 2001

Conseil d'Analyse Economique, rapport sur *Les emplois de proximité*, La documentation française, n° 12, 2000

DATAR, *Territoires en mouvement, les pays*, La documentation française , 1999

cerises « *Les services de proximité et l'emploi* » étude auprès de la Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 2001

CNCE GEIQ, *campagne de labellisation*, 2001

SGAR-cerises travail de synthèse Dynamiques Solidaires, document cerises.

C. Gouaux *Les coopératives d'activité en Midi-Pyrénées*, DEA Economie appliquée Toulouse 1, 2002

Th.Servet. *Les Community Development Corporations aux Etats-Unis, un exemple de dynamique territoriale d'économie solidaire* » DEA Economie appliquée Toulouse 1, 2001.

### Articles

E. Archambault, 2000, Revue Du Mauss. La solution, les associations ?

B.Burgenmeier, 1992, Socio-economic : An interdisciplinarity approach : Ethics, institutions and markets. Norwell, Mass and Dandrech : Klerwer Academic.

D.Demoustier, 2001, L'économie sociale et solidaire, Syros

L. Dumont, 1977, From mande ville to Marx. The genesis and triumph of economic ideology, university of Chicago Press.

M. Garrabé L. Bastide, C. Fas, Evaluation économique et sociale du secteur de l'économie sociale, Revue Internationale de l'économie sociale, RECMA n° 281, juillet 2001.

M. Godelier, 1997, L'énigme du don, Fayard

M. Gurgand, G. Pederson, J. Yaron, 1994, Outreach and sustainability of six rural finance institutions in sub-Sahara Africa. Discussion paper, n° 248, Washington, DC : World Bank.

T. Jeantet, 1999, L'économie sociale européenne, CIEM

J. Prades, 2001, Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire ? Pour une approche économique, RECMA, revue internationale de l'économie sociale, N° 281